



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-016-2018-07**

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-07-04-025 - ARRÊTE N° DOS/2018-1640 portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES FRANCILIENNES (2 pages) Page 3

IDF-2018-07-06-006 - Arrêté n°18-57 modifiant la composition de la commission spécialisée "organisation des soins" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France (8 pages) Page 6

IDF-2018-07-06-007 - Arrêté n°18-58 modifiant la composition de la commission spécialisée "prises en charge et accompagnements médico-sociaux" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France (6 pages) Page 15

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2018-01-11-013 - Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration du Conseil départemental de Seine et Marne de l'URSSAF d'Ile de France - CD-77-20180111 (3 pages) Page 22

IDF-2018-06-20-004 - Arrêté portant nomination des membres du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile de de France UGECAM-75-20180620 (3 pages) Page 26

Agence régionale de santé

IDF-2018-07-04-025

**ARRÊTE N° DOS/2018-1640 portant changement de
gérance de la SARL AMBULANCES FRANCILIENNES**

ARRETE N° DOS /2018-1640
Portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES FRANCILIENNES
(95880 Enghien-les-Bains)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/1 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 08 janvier 2018, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-29 en date du 18 avril 2008 portant agrément, sous le n° 95-08-191 de SARL AMBULANCES FRANCILIENNES sise 20, avenue de Paris à Soisy-sous-Montmorency (95230) ayant pour co-gérants messieurs Cyril DODARD et Francis MARRE ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-173 en date du 09 septembre 2009 portant transfert des locaux de SARL AMBULANCES FRANCILIENNES du 20, avenue de Paris à Soisy-sous-Montmorency (95230) au 11, rue Gaston Israël à Enghien les Bains (95880) ;
- VU l'arrêté n° 2010-53 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 15 juin 2010 portant changement de gérance de SARL AMBULANCES FRANCILIENNES ayant pour nouveau gérant monsieur Philippe RAYER ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par monsieur Philippe RAYER relatif au changement de gérance de la SARL AMBULANCES FRANCILIENNES ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame Amélie RAYER est nommée gérante de la SARL AMBULANCES FRANCILIENNES sise 18/20, avenue de Paris à Soisy-sous-Montmorency (95230) à la date du 02 mai 2018.

Le local d'accueil est situé 11, rue Gaston Israël à Enghien-les-Bains (95880).

Les aires de stationnement, le garage et le local de désinfection sont situés au 18/20, avenue de Paris à Soisy-Sous-Montmorency (95230).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le - 4 JUIL, 2018

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDE

Agence régionale de santé

IDF-2018-07-06-006

Arrêté n°18-57 modifiant la composition de la commission spécialisée "organisation des soins" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

Arrêté n° 18-57

Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Organisation des Soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n°14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régional de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°14-874 modifié du 5 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Organisation des soins » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 4 membres :

1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente de désignation

2) **un représentant des Conseils Départementaux** :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

ou son représentant titulaire : Madame Jeannick LE LAGADEC

ou son premier représentant suppléant : Madame Brigitte JEANVOINE

ou son second représentant suppléant : Madame Josette SOL

3) **un représentant des groupements de communes** : en attente de désignation

4) **un représentant des communes** :

- **en tant que titulaire** : Madame Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan

- **en tant que suppléant** : Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire de Sceaux

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 4 membres :

1) **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :**

1a) - **en tant que titulaire** : Madame Nathalie ROBERT, France Alzheimer 93

- **en tant que suppléant** : Docteur Michel VEYRIERES, Ligue contre le cancer, comité du Val d'Oise (95)

1b) - **en tant que titulaire** : Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme (75)

- **en tant que suppléant** : Madame Patricia CORDEAU, Association Française contre les Myopathies Téléthon

2) **un représentant des associations de retraités et personnes âgées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard PERRIER,

- **en tant que suppléant** : Monsieur Philippe GENEST

3) **un représentant des associations de personnes handicapées** :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Stephen DECAM, Association départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 92)

- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Claude MATHA, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (91)

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre.

- **en tant que titulaire** : en attente de désignation
- **en tant que suppléant** :

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 6 membres.

1) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

- **en tant que titulaire** : Madame Yasmina SELLOU
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Christian GUY-COICHARD
- **en tant que second suppléant** : Monsieur Patrick NEE

- **en tant que titulaire** : Monsieur Joseph ALVAREZ
- **en tant que suppléant** : Madame Patricia LE MEILLOUR

- **en tant que titulaire** : Monsieur Dimitri BOIBESSOT
- **en tant que suppléant** : Monsieur Sylvain BELLAICHE

2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

- **en tant que titulaire** : Madame Nolwen MARE
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jacques FOURNIER
- **en tant que second suppléant** : Madame Nathalie ROUANET

3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)

4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE Président de la mutualité sociale agricole d'Ile-de-France
- **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 2 membres :

1) un représentant de la branche Accidents du Travail-Maladies Professionnelles :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Reza PAINCHAN, Président de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Claude POIRIER, Directeur Adjoint (CRAMIF)
- **en tant que second suppléant** : Yann KASSEL Direction du risque professionnel, du handicap et de l'action sanitaire et sociale (CRAMIF)

2) un représentant de la Mutualité Française :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Aldino IZZI
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social
- **en tant que seconde suppléante** : Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

Article 6 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 2 membres :

1a) au titre des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

- **en tant que titulaire** :
- **en tant que suppléant** : Monsieur Bernard BASSET Vice-Président de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie Ile-de-France (ANPAA)

1b) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

- o **en tant que titulaire** : Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France
- o **en tant que suppléant** : en attente de désignation

Article 7 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 25 membres :

1) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

1a) - en tant que titulaire : Monsieur Philippe SOULIE (FHF IDF)

- **en tant que première suppléante** : Madame Alice JAFFRE (FHF IDF)

- **en tant que seconde suppléante** :

Madame Yolande di NATALE, directrice du Centre Hospitalier de Saint-Denis (FHF IDF)

1b) - en tant que titulaire : Madame Marie-Anne RUDER (AP-HP)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Didier LE STUM (AP-HP)
- **en tant que second suppléant** : Madame Isabelle BILGER (AP-HP)

- **Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :**

1c) - en tant que titulaire : Docteur Pierre CHARESTAN

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Jean-Paul DABAS
- **en tant que second suppléant :** Docteur Jean-Marc LAURENT

1d) - en tant que titulaire : Professeur Olivier BENVENISTE

- **en tant que suppléant :** Professeur Philippe GRENIER

1e) - en tant que titulaire : Docteur Jean FERRANDI, Etablissement Public de santé Paul GUIRAUD

- **en tant que premier suppléant :** Docteur Agnès GUERIN-PIERRE
- **en tant que second suppléant :** Docteur Laurent VASSAL

2) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

2a)- en tant que titulaire : Madame Dominique BOULANGE, Présidente d'Etablissement (FHP)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée(FHP)

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP)

2b)-en tant que titulaire : Docteur Christian DEVAUX, clinique des Maussins Nollet

-**en tant que premier suppléant :** Docteur Pierre LANOT, Président de CME, hôpital privé d'Antony

-**en tant que second suppléant :** Docteur Marc ZARKA

3) Deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

3a) -en tant que titulaire : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général- Institut Hospitalier franco-britannique (92)

-**en tant que première suppléante :** Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

- **en tant que seconde suppléante :** Madame Isabelle BURKHARD, Directrice Hôpital privé Les Magnolias

3b) -en tant que titulaire : Docteur Pascal PRIOLLET, chef de service de médecine interne et de médecine vasculaire, groupe hospitalier Saint-Joseph (75)

-**en tant que premier suppléant :** Docteur Philippe VASSEL, Centre de rééducation de PONTAULT-COMBAULT(77)

- **en tant que second suppléant :** Docteur Jean-Marie DEVYS –Président CME- Fondation Rotschild en remplacement du Professeur Marc FISCHLER-Président de CME- Hôpital FOCH

4) Un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

-en tant que titulaire : Monsieur Michel CALMON, directeur général de SANTE SERVICE (FNEHAD)

-en tant que première suppléante : Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP

- en tant que seconde suppléante : Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

5) un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)

-en tant que suppléant : Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération Nationale des maisons et pôles de santé d'Ile de France

6) un représentant des réseaux de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Bernard ELGHOZI, (RÉSIF)

-en tant que suppléant : Monsieur Pierre VOIZARD (RÉSIF)

-en tant que second suppléant : Monsieur Edouard HABIB (RÉSIF)

7) un représentant des associations de permanences des soins :

-en tant que titulaire : Docteur Georges SIAVELLIS

-en tant que suppléant : Monsieur Pierre-Yves DEVYS

8) un représentant des services d'aide médicale urgente :

-en tant que titulaire : Madame Agnès RICARD-HIBON, SMUR-Hôpital

-en tant que suppléant : Docteur Yves LAMBERT (SAMU 78)

- en tant que seconde suppléante : Docteur Charlotte CHOLLET (SAMU 94)

9) un représentant des transports sanitaires :

-en tant que titulaire : Monsieur Jean-Marc FALSON, Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (93 et 95)

-en tant que suppléant : Monsieur Luc de la FORCADE, Président de JUSSIEU SECOURS-VERSAILLES (78)

10) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

-en tant que titulaire : Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)

-en tant que suppléant : Monsieur Dominique ECHAROUX, Président du CASDIS 91

11) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

- **en tant que titulaire** : Professeur Patrick HARDY, syndicat national des médecins, chirurgiens spécialistes et biologistes des hôpitaux de Paris (SNAM-HP)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Alain JACOB, Inter syndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)

- **en tant que second suppléant** : en attente de désignation

12) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

1a) - en tant que titulaire : Docteur Bruno SILBERMAN, (URPS Médecins)

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux

- **en tant que second suppléant** : Docteur Dominique GIGNAC, URPS IDF - Médecins libéraux

1b) - en tant que titulaire : Docteur Jean-Luc LEYMARIE, URPS IDF - Médecins libéraux

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Grégory LENCZNER, URPS IDF - Médecins libéraux

- **en tant que second suppléant** : Docteur François WILTHIEN, URPS IDF - Médecins libéraux

- **1c) – en tant que titulaire** : Madame Frédérique POULAIN-BON, URPS - Pharmaciens IDF

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Jules MORTEO, URPS - Infirmiers IDF

- **en tant que second suppléant** : Monsieur Christian MAILLARD, URPS - Infirmiers IDF

1d) - en tant que titulaire : Monsieur Yvan TOURJANKY, URPS - Masseurs kinésithérapeutes IDF

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Eric DOURIEZ, URPS - Pharmaciens IDF

- **en tant que second suppléant** : Bertrand AUPICON, URPS - Podologues IDF

13) un représentant de l'ordre des médecins :

- **en tant que titulaire** : Docteur Edgard FELLOUS, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

- **en tant que premier suppléant** : Docteur Claude MARTINEAUX, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

- **en tant que second suppléant** : Docteur Xavier MARLAND, Conseil Régional de l'Ordre des médecins Ile-de-France

14) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

- **en tant que titulaire** : Monsieur Jules GREGORY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris

- **en tant que suppléant** : Madame Nariyanne SROUR, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

15) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

1a)

- **Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France :**
 - **en tant que titulaire :** Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant :** Monsieur Luc MICHEL

1b)

- **en tant que titulaire :** Madame Amaële PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que première suppléante :** Madame Gabrielle de GUILLEBON, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)
- **en tant que seconde suppléante :** Madame Brigitte VIGROUX- Société Philantropique-URIOPSS IDF

Article 8 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Article 9 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 6 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2018-07-06-007

Arrêté n°18-58 modifiant la composition de la commission spécialisée "prises en charge et accompagnements médico-sociaux" au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

Arrêté n° 18-58

Arrêté modifiant la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et Accompagnements médico-sociaux » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la CRSA ;
- VU l'arrêté n° 14-697 modifié du 16 juillet 2014 fixant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 14-876 modifié du 9 septembre 2014 relatif à la composition de la commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

ARRETE

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres :

- 1) **un représentant du Conseil Régional** : en attente
- 2) **deux représentants des présidents des conseils départementaux** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Magalie THIBAULT, Vice-Présidente (CD 93)
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Pierre LAPORTE, Vice-Président (CD 93)
 - **en tant que second suppléant** : Monsieur Frédéric MOLOSSI (CD 93)
 - **en tant que titulaire** : Madame Dominique VERSINI, Adjointe au Maire de Paris, chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les exclusions et aux personnes âgées ;
 - **en tant que suppléante** : Madame Léa FILOCHE, Conseillère de Paris
- 3) **un représentant des groupements de communes** : en attente
- 4) **un représentant des communes** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles
 - **en tant que suppléant** : Madame Marie MOREELS, adjointe au maire de Montmorency

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

- 1) **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1** :
 - 1a) - **en tant que titulaire** : Madame Françoise FORET, association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
 - **en tant que première suppléante** : Madame Affoué Diane GOLI, Association des Paralysés de France (93)
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Louise MEGRELIS, association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
 - 1b) - **en tant que titulaire** : Madame Catherine OLLIVET, administratrice de France-Alzheimer
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Claude CHAVROT, Association Française des diabétiques 92
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Marie-Christine VIGNAL, France-Alzheimer
- 2) **deux représentants des associations de retraités et personnes âgées** :
 - 2a) - **en tant que titulaire** : Madame Marie-Françoise NOZIERES, Comité départemental des retraités et personnes âgées (78)

- **en tant que suppléant** : Madame Monique ZANATTA, Comité départemental des retraités et personnes âgées (92)
- 2b) - **en tant que titulaire** : Madame Christine PATRON, Comité départemental des retraités et personnes âgées (75)
- **en tant que suppléant** : Monsieur Marc LAVAUD, Comité départemental des retraités et personnes âgées (91)
- 3) **deux représentants des associations de personnes handicapées** :
- 3a) - **en tant que titulaire** : Monsieur Alejandro SAN MARTIN LAMAS, Association des paralysés de France (APF 94)
- **en tant que suppléante** : Madame Yvonne KASPERS-SCHOUMAKER, association Les Papillons Blancs (75)
- 3b) - **en tant que titulaire** : Monsieur Gérard COURTOIS, Directeur Général - Association Les Tout-Petits (78)
- **en tant que suppléante** : en attente

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé . Il comprend 1 membre : en attente de désignation.

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres.

- 1) **un représentant des organisations syndicales de salariés** :
 - **en tant que titulaire** : Madame Florence JOURNE
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Luc MICHEL
- 2) **un représentant des organisations syndicales d'employeurs** :
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Stéphane LEVEQUE
 - **en tant que premier suppléant** : Monsieur Patrick BRIALLART
 - **en tant que seconde suppléante** : Madame Colette AUBRY
- 3) **un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales** :
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier AYNAUD (UNAPL Ile-de-France-Médecins)
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Pierre PRUNEL (UNAPL Ile-de-France-Chirurgiens-dentistes)
- 4) **un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles** :
 - **en tant que titulaire** : Monsieur Olivier HUE, Président de la Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France
 - **en tant que suppléant** : Monsieur Jean-Paul BRIOTTET, Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend 2 membres :

1) un représentant au titre de la cohésion sociale :

- **en tant que titulaire** : Madame Catherine BALDACCI, Association des Cités du Secours Catholique (75)
- **en tant que suppléant** : Madame Marjorie CORIDON, Auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogue (ASUD 75)

2) un représentant de la Mutualité Française :

- **en tant que titulaire** : **Monsieur Aldino IZZI en remplacement de Madame Carole HAZE**
- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social

- **en tant que seconde suppléante** : **Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française**

Article 6 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 12 membres :

1) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

1a) - en tant que titulaire : Madame Amaele PENON, Directrice de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

- **en tant que première suppléante** : Madame Gabrielle de GUILLEBON, Conseillère technique de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

- **en tant que seconde suppléante** : Madame Brigitte VIGROUX, Société Philanthropique (URIOPSS IDF)

1b) - en tant que titulaire : Monsieur Loïc GILBERT, Directeur Général, ADAPT, Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP IDF)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Jean-Pierre DELHAY, Directeur IEM APF Le petit Tremblay (91), Fédération des Etablissements hospitaliers d'aide à la personne (FEHAP IDF)

- **en tant que seconde suppléante** : **Madame Marie DEROY en remplacement de Valentine GHESQUIERES (FEHAP IDF)**

1c) - en tant que titulaire : Madame Catherine HOURIEZ Association des paralyés de France (APF)

- **en tant que premier suppléant** : Monsieur Grégory MERLO (APF)

- **en tant que seconde suppléante** : Madame Elisabeth LESIGNE, Directrice SESS APF Bonneuil (94)

1d) - en tant que titulaire : Madame Danièle DEPAUX- Association les Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)

- **en tant que suppléant** : Monsieur Frédéric DOS, Directeur général, association HEVEA

2) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

2a) - en tant que titulaire : Madame Albane TRIHAN, Chargée de mission (AP HP)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Pascal CHAMPVERT, Directeur de la Résidence de l'Abbaye de Saint Maur (94), Fédération hospitalière de France (FHF IDF)

- **en tant que second suppléant :** Monsieur Sébastien HOUADEC, Directeur EHPAD Les Marronniers Levallois Perret

2b) - en tant que titulaire : En attente de désignation (UNA 75).

- **en tant que suppléante :** Madame Hemma ETAZOUTI, Service de soins infirmiers à domicile SSIAD 93, ADESSA A DOMICILE

2c) - en tant que titulaire : Madame Véronique VINCONNEAU, Responsable création et tarification des établissements médico-sociaux- ORPEA 92, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)

- **en tant que premier suppléant :** Madame Bénédicte OZANNE, Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (SYNERPA)

- **en tant que seconde suppléante:** Madame Romy LASSERRE (SYNERPA)

2d) - en tant que titulaire : Monsieur Christian BONAL, Président de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Henri MASCHES, Directeur Général de l'Association Intervenir pour soutenir l'autonomie en termes d'immobilier et de services (Isatis) (FEHAP)

- **en tant que second suppléant :** Monsieur Louis MATIAS, directeur de la maison Ferrari (FEHAP IDF)

3) un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

- **en tant que titulaire :** Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional, Fédération Addictions

- **en tant que suppléante :** Madame Sophie LASCOMBE, Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale d'Ile-de-France (FNARS IDF)

4) un membre des unions régionales des professionnels de santé :

- **en tant que titulaire :** Docteur Bruno SILBERMAN, Président URPS IDF - Médecins libéraux

- **en tant que suppléant :** Docteur Eric TANNEAU, URPS IDF - Médecins libéraux

Article 7 : Deux membres issus de la commission spécialisée pour l'organisation des soins :

1a) - en tant que titulaire : Madame Dominique BOULANGE (FHP IDF)

- **en tant que premier suppléant :** Monsieur Patrick SERRIERE (FHP IDF)

- **en tant que second suppléant** : Madame Helena KISLER (FHP IDF)

1b) -en tant que titulaire : Monsieur Christophe CATALA, Directeur Général-Institut Hospitalier franco-britannique (92)

- **en tant que première suppléante** : Madame Hélène ANTONINI-CASTERA, Directrice Institut Robert Merle d'Aubigné (94)

Article 8 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'île de France.

Article 9 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris, le 6 juillet 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2018-01-11-013

Arrêté portant nomination des membres du conseil
d'administration
du Conseil départemental de Seine et Marne de l'URSSAF
d'Ile de France - CD-77-20180111



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 11/01/2018

**portant nomination des membres du conseil d'administration
du Conseil départemental de Seine et Marne de l'URSSAF d'Ile de France**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article D. 213-7 ,D.231-1, D.231-1-1 et D.231-4 ;
Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration du Conseil départemental de Seine et Marne de l'URSSAF d'Ile de France :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	Monsieur Jean-Paul HUTTEAU
Membre Titulaire	Madame Françoise LUDWIKOWSKI
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	Madame Isabelle BERBAIN
Membre Titulaire	Monsieur Antoine GAMAURY
Membre Suppléant	Monsieur Fernando AMBAR
Membre Suppléant	Madame Nathalie GEOFFROY

- Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Monsieur Hubert DEGER
Membre Titulaire	Madame Linda SHIBDUTH
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	Madame Valerie RIOT
Membre Suppléant	Monsieur Jean michel PIAUD

- Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	Madame Roseline CAMBAKIDIS
Membre Suppléant	Monsieur Christophe MEYER

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	Monsieur Jean Marc SERENI
Membre Titulaire	Monsieur David CARTIER
Membre Titulaire	Madame Céline ROMAIN
Membre Suppléant	Monsieur Benoit VENNIN
Membre Suppléant	Madame Sylvie CLYTI LUINAUD
Membre Suppléant	Madame Christine CAILLET

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Monsieur Jean-Marie NIGUET
Membre Suppléant	Monsieur Fabrice BREUZARD

- Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Monsieur Patrick LEJONC
Membre Suppléant	Monsieur Dominique LAIRD

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Monsieur Jean-Marie HARDY-NEVEU
Membre Suppléant	Madame Blandine D'ORGEVAL

- Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Madame Véronique GREGORI
Membre Suppléant	Monsieur Remi CENDRIER

- Sur désignation conjointe de l'Union Nationale des Professions Libérales - (UNAPL) et de la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Article 2

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 18/01/2018 et qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Ile de France .

Fait à Paris, le 11/01/2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale

Béatrice BARDIN



Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2018-06-20-004

Arrêté portant nomination des membres du Conseil de
l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses
d'Assurance Maladie d'Ile de de France

UGECAM-75-20180620



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 20/06/2018

**portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion
des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile de France**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.216-1 et D.216-3 ;

Vu l'arrêté du 29 Décembre 2004 fixant les statuts types des Unions pour la Gestion des établissements des Caisses d'assurance Maladie ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Béatrice BARDIN , Cheffe de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance maladie d' Ile de France.

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	M Thierry BENEFICE
Membre Titulaire	Mme Nicole FLAJSZAKIER
Membre Suppléant	M Christian PALLATIER
Membre Suppléant	Mme My Huong VAN

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M Christophe LECOMTE
Membre Titulaire	Mme Sepideh ZABETI-DAVID
Membre Suppléant	M Reza PAINCHAN
Membre Suppléant	M Philippe PANNIER

- Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme Florence JOURNE
Membre Titulaire	M Lionel FAUBEAU
Membre Suppléant	Mme Marianne CASTAGNET
Membre Suppléant	M Yvon LE MEN

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	Mme Maria Dos Anjos CRESPEL
Membre Suppléant	M Bernard HAYAT

- Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M Jean-Yves DELANNOY
Membre Suppléant	M Nasser BOUZAR

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	Mme Nathalie BEAULNES
Membre Titulaire	M Jean-Pierre COURBON
Membre Titulaire	M Franck SAUL
Membre Titulaire	M Pascal TISSERAND
Membre Suppléant	M Daniel DADU
Membre Suppléant	M Alix LIGNEAU
Membre Suppléant	M Alain RICHNER
Membre Suppléant	Mme Aurélie LE GALOUDEC

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme Martine GUIBERT
Membre Titulaire	M Abderrazak KITAR
Membre Suppléant	M Jésus MARTIN
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M Yves DEVAUX
Membre Titulaire	M Hichem MARZOUK
Membre Suppléant	Mme Maryse HADJIPANAYOTOU
Membre Suppléant	M Stéphane LEVEQUE

En tant que Représentants de la Mutualité

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française - (FNMF)

Membre Titulaire	M Daniel CHAUVEAU
Membre Titulaire	Mme Marie-Annick GAUDIN
Membre Suppléant	Mme Myriam LABARRE
Membre Suppléant	M Patrick ROGERET

Article 2

La cheffe d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Ile de France .

Fait à Paris, le 20/06/2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale

Béatrice BARDIN

